

N° 04

Séance du 11 octobre 2022

OBJET :

**ADAPTATION
DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 04 octobre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 11 octobre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, André GAY, Sylvie GENEPIERRE, Cindy GIARDINA, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Julien RONZIER par Annie DETHY

Pouvoirs : Christiane BAYET à Cindy GIARDINA, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Bertrand DAVAL à Frédérique SERET, Pierre DREVET à Patrick ROMESTAING, Jean-Marc DUFIX à Patrice COUCHAUD, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Flora GAUTIER à René FRANÇON, Pierre GIRAUD à Claudine COURT, Martine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20221011-20221011_CC_D04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2022

Affichage : 19/10/2022



GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Patrick ROMESTAING

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	116
Nombre de membres suppléés	6
Nombre de pouvoirs :	11
Nombre de membres absents non représentés :	1
Nombre de votants :	127

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Suppression du poste de technicien coordonnateur eau potable (poste n°400) en catégorie C et création de technicien coordonnateur eau potable (poste n°400) en catégorie B :

Dans le cadre la promotion interne, l'agent occupant les fonctions de technicien coordonnateur eau potable a la possibilité d'être promu sur le grade de technicien territorial. Les missions sont pleinement en cohérence avec le grade visé (les postes de techniciens sont en catégorie B), il est donc proposé de :

- Supprimer le poste de catégorie C.
- Créer un poste de catégorie B sur les grades de technicien, technicien principal 2^e et 1^{ère} classe.

Cette suppression/création sera effective à la date de nomination de l'agent.

En cas de vacance de poste, en l'absence éventuelle de candidature de titulaire, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour ce poste.

Avis unanime favorable du comité technique en date du 20/09/2022.

Suppression du poste de gestionnaire finances (poste n°13) en catégorie C et création du poste de chargé de la gestion active de la dette (poste n°13) en catégorie B :

Dans le cadre le cadre d'un ajustement d'organisation de la direction des finances, il est proposé de :

- Supprimer le poste de catégorie C.
- Créer un poste de catégorie B sur les grades de rédacteur, rédacteur principal 2^e et 1^{ère} classe.

Les nouvelles missions du poste sont pleinement en cohérence avec le grade visé. Cette suppression/création sera effective à la date de nomination de l'agent lauréat du concours de B. En cas de vacance de poste, en l'absence éventuelle de candidature de titulaire, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour ce poste.

Avis unanime favorable du comité technique en date du 20/09/2022.

Création du poste de Secrétaire de Mairie de Gumières (poste n°507)

Suite à l'adhésion de la commune de Gumières au service commun des secrétaires de mairie, il convient de procéder au transfert du poste de secrétaire de mairie et d'ajouter celui-ci au tableau des effectifs de l'agglomération. Concomitamment, la commune concernée supprimera son poste de secrétaire de mairie de son tableau des emplois.

N° de poste	fonction	Catégorie	Quotité horaire en ETP	Grades
507	Secrétaire de Gumières	C	19H Soit 0,54 ETP	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal 2 ^e et 1 ^{ère} classe

Augmentation temps de travail poste n°453

Dans le cadre du service commun des secrétaires de mairie, la commune d'Ailleux a fait la demande d'augmenter le temps de travail du poste qui lui est affecté.

Il est donc proposé de modifier la quotité horaire de travail du poste n°453 de 18.5h à 20 h hebdomadaires.

Avis unanime favorable du comité technique en date du 20/09/2022.

Modifications d'indices de rémunération

Dans le cadre de recrutements ou de renouvellements de contrat et afin de mettre en cohérence les grades et l'expérience, il est proposé de modifier les indices de rémunération pour les contrats concernés :

- Poste n°28 : Chargé de mission Déchets Taxe incitative : IM 419
- Poste n°242 : Maitre-nageur sauveteur : IM 381
- Poste n°241 : Maitre-nageur sauveteur : IM 396
- Poste n°303 : Maitre-nageur sauveteur : IM 396
- Poste n°246 : Maitre-nageur sauveteur : IM 415

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver les adaptations présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré par 125 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le conseil communautaire :

- approuve les adaptations du tableau des effectifs

Fait et délibéré, à Montbrison, le 11 octobre 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance